

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Année scolaire :

Etablissement d'accueil :

classe :

Référents à contacter :

Parents → domicile :

→ travail - père :

- mère :

Médecin traitant :

Médecin spécialiste :

Service hospitalier :

Autre :

SAMU : 15.

Ce projet se situe en conformité avec la circulaire N° 2003- 135 du 8/9/2003 relative à l'accueil des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé.

Il fixera donc avec précision les aménagements nécessaires à la scolarité compatibles avec le fonctionnement de l'établissement d'accueil.

Il est établi à la demande des responsables de l'enfant, qui autorisent que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de leur enfant dans l'établissement d'accueil (crèche, école, cantine, temps périscolaire).

CONDITIONS D'ACCUEIL A L'ECOLE :

Ⓣ temps complet

Ⓣ temps partiel (préciser) :

BESOINS SPECIFIQUES DE L'ELEVE

1) prise de médicament (en application de l'ordonnance précisant la marche à suivre) ou autres soins :

2) Régime alimentaire :

Ⓣ L'enfant fréquente la cantine : Ⓣ oui Ⓣ non

Ⓣ Une bonne hygiène des mains est indispensable, de même, si l'enfant mange à la cantine, lui permettre de se laver les dents (cet enfant est plus sensible que d'autres aux infections).
faciliter la réhydratation en dehors des repas.

3) Aménagements dans le cadre de l'EPS :

Ⓣ Le sport est autorisé, cependant il faut éviter les efforts trop intensifs.

Ⓣ Le sport de compétition et l'endurance sont interdits.

Ⓣ Le sport en altitude est interdit (au-dessus de 1500 mètres).

Ⓣ Pendant un effort, autoriser l'enfant à boire très régulièrement (il doit avoir une bouteille d'eau ou une gourde avec lui).

Ⓣ Les bains en eau froide sont interdits (l'eau de la piscine doit être au moins à 25 degrés).

Ⓣ Eviter tout refroidissement: après un effort sportif, ou à la sortie de piscine, assurez-vous que l'enfant se sèche rapidement et se couvre suffisamment (tout refroidissement est susceptible de provoquer une crise douloureuse), au besoin l'aider.

Ⓣ natation autorisée : Ⓣ oui non

4) protocole d'intervention en cas d'urgence : Ⓣ oui Ⓣ non

Ⓣ renseignements à fournir aux services d'urgence :

- enfant pour lequel un PAI a été établi

préciser le type de pathologie : .DREPANOCYTOSE

- signes d'appel:

- existence d'une trousse d'urgence à l'école : Ⓣ non Ⓣ oui (.....)

- existence d'un traitement de fond à domicile :

Ⓣ non Ⓣ oui (lequel :.....)

Ⓣ Protocole d'urgence:

Signes d'appel. On pourra retrouver:

fièvre, douleurs abdominales, malaise, pâleur soudaine, fatigue brutale, modifications du comportement, douleurs articulaires.....

En cas de douleurs et/ou de fièvre:

Ⓣ prendre la température.

Ⓣ donner le médicament suivant:

à la dose de.....

Ⓣ faire boire.

Ⓣ laisser au repos.

Ⓣ prévenir la famille Ⓣ systématiquement

Ⓣ en cas de persistance des symptômes.

Ⓣ Ne pas utiliser de vessie de glace pour le refroidir, en cas de fièvre.

5) Autres aménagements éventuels :

- ﻓ en cas de forte chaleur ou de grand froid, voir protocole spécifique joint.
- ﻓ alléger les cartables (double jeu de livres scolaires au besoin).
- ﻓ autoriser la sortie de classe dès que l'élève en ressent le besoin.
- ﻓ Se laver les mains régulièrement (après toutes récréations, manipulations, passage aux toilettes...).
- ﻓ Éviter les endroits mal aérés (aérer et ventiler régulièrement les lieux de cours).
- ﻓ Éviter les courants d'air et les refroidissements (c'est la chute brutale de température ambiante de 10 degrés ou plus qui expose l'enfant aux crises douloureuses, par le biais du refroidissement; surtout par temps humide ou vent froid).
- ﻓ autre (préciser) :

6) accessibilité des locaux :

- ﻓ salle de classe au rez-de-chaussée ou accessible par ascenseur
- ﻓ lieu de repos éventuel
- ﻓ local pour la kinésithérapie ou autres soins
- ﻓ aménagements particuliers à prévoir :

7) nécessité de matériel particulier :

- ﻓ non
- ﻓ oui (préciser) :

8) demande de tiers temps aux examens et évaluations : ﻓ oui ﻓ non

9) sorties scolaires et classes transplantées: autorisées : ﻓ oui ﻓ non

- aménagements particuliers à prévoir :
- * Faire suivre l'information aux éventuels accompagnants et structure d'accueil.
- * Suivre les recommandations précédentes.
- * **La trousse d'urgence doit toujours suivre l'enfant.**
- * S'assurer qu'en cas de nécessité il sera possible de joindre les secours (téléphone portable..)
- * autre :

10) Prise en charge complémentaire :

- ﻓ soutien en cas d'absence :

- ﻓ assistance pédagogique à domicile :
coordonnées :

- ﻓ autre :

11) En cas de remplacement de l'enseignant, du personnel de cantine, du personnel d'encadrement extra-scolaire :

L'information doit être transmise (par le directeur ou chef d'établissement, par le responsable de la restauration, par le responsable du temps extra-scolaire).

SIGNATURE DU CONTRAT :

entre les soussignés, il a été convenu ce qui suit en date du.....

Le représentant légal de l'enfant : Date :	Le directeur de l'école ou le chef d'établissement : Date :
L'enseignant : Date :	le représentant du service de restauration scolaire : Date :
Le médecin de l'Education nationale : Date :	Le médecin chargé de suivre l'enfant : Date :
L'infirmier(e) de l'Education nationale : Date :	
Responsable du centre de loisir ou de la garderie : Date :	

En cas de changement d'établissement scolaire , les parents informent le nouveau directeur.

Le PAI doit pouvoir être rediscuté régulièrement entre les parents et l'école, en fonction de l'évolution de l'enfant.